

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance **ordinaire** à la mairie le 14 décembre 2020 à 18h30 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.

Présents : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, BROUDICHOUX Serge, AUDOUIN Anne, BORDELAIS Gérald, HUCHET Pierrette, BOUTIN Jean-François, JOCELYN Nathalie, MARTIN Frédéric, POUDRET Annie, REYGADE Aline, TRANQUARD Jérôme, HUOT Jean-Paul, BORDAS Christian

Excusé: DUMON Alain

Secrétaire de séance : Jean-Paul HUOT a été élu secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 12 octobre 2020.

Rajouter concernant le SMICVAL Market que les personnes peuvent donner et prendre des objets

DELIBERATION RENOUVELLEMENT CONVENTION PRESTATIONS DE SERVICES AVI CONSEIL

Madame le Maire propose de renouveler le contrat de prestations de service avec l'entreprise AVI-CONSEIL à compter du 1^{er} janvier 2021. Les prestations seront facturées 33 € HT par heure pour un maximum de 200 heures par an. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler ce contrat.

DELIBERATION TRANSFERT ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE ST SEURIN SUR L'ISLE AU SIAEPAVID

Considérant que le SIAEPAVID est un syndicat mixte composé des représentants de la CALI et de la Commune de Petit Palais et Cornemps, il est nécessaire que cette dernière donne son accord pour valider le transfert de compétence avant le 31 décembre 2020.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le transfert de l'assainissement collectif de Saint Seurin sur l'Isle au Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement des vallées de l'Isle et de la Dronne au 1^{er} janvier 2021. Un budget annexe supplémentaire devra être mis en place.

DELIBERATION MODIFICATION DE L'ARTICLE 16 CONCERNANT LA DELEGATION DE MISSIONS COMPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le complément d'informations concernant l'article 16 :

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les tribunaux de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, à chaque étape de la procédure (première instance, appel, cassation, incidents de procédure et référés) dans les cas suivants :

- Dépôt de plainte, dépôt de plainte avec constitution de partie civile, constitution de partie civile
 - Contentieux administratif, civil et pénal en matière d'urbanisme, de commande publique, de domaine public ou privé, d'environnement, de finances et budget, d'aides, de travaux publics d'expropriation, de préemption, d'immobilier, de responsabilité, de gestion du personnel,
 - Affaire mettant en jeu la responsabilité civile ou pénale de la Commune, de ses représentants élus ou de ses agents dans le cadre de leur fonction, soit en défendant directement, soit en mettant en jeu une assurance adaptée.
- Et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €.

DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est parfois nécessaire de recruter de façon ponctuelle au remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponible ou pour faire face à un accroissement d'activité temporaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Mme le maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels.
- De charger Mme le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis.
- De charger Mme le Maire de signer les contrats et d'effectuer les autres formalités nécessaires.

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DETR CONCERNANT LES TRAVAUX A LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux de modification de la façade de la salle des fêtes et l'aménagement de l'entrée et autorise Mme le Maire à demander une subvention de l'Etat et autres
Coût de l'opération 30 076, 58 € demande de subvention DETR 10 526, 81 €.

INFORMATIONS DIVERSES

- ▶ Les travaux d'éclairage du stade sont commencés.
- ▶ Proposition de devis pour l'acquisition de tables bancs à la maison des associations- d'un affichage à l'entrée de l'école et d'un abri bus devant la Mairie.
- ▶ Présentation du devis de C PONS pour l'installation de la climatisation dans les 3 classes
- ▶ Les travaux de voirie la réception des travaux n'est pas faite

- ▶ Le recensement de la population est reporté en 2022
- ▶ La maison ALONSO a été vandalisée. EPF va être informé.
- ▶ Le rallye du Saint Emilionnais va avoir lieu les 14-15 et 16 mai 2021. Accord de principe sera envoyé à M. COURGEAU. Une commission fera un état des lieux avant la course sont désignés : Mrs HUOT- BOUTIN- BROUDICHOUX-BORDAS - Mme JOCELYN
- ▶ Football club de petit Palais plus d'entente avec Puisseguin
- ▶ Travaux Eglises : 3 architectes ont été contacté
- ▶ Les vœux sont annulés
- ▶ Etape Tour de France contre la montre le samedi 17 juillet 2021 Libourne-Saint Emilion.
- ▶ Devis à demander concernant le préau de l'école- une plateforme à l'aire de loisirs-volets au petit logement du presbytère.
- ▶ Une classe à Petit-Palais et Cornemps va fermer à la rentrée 2021.
- ▶ L'antenne mobile est installée mise en service 1^{er} semestre 2021
- ▶ Suite au COVID-19 il n'y aura pas de repas, des colis vont être distribuer à partir du 22 décembre 2020 aux personnes de plus de 62 ans.

Séance levée à 20 H 43